

DOSSIER : TOUZANNE
NATURE : Donation entre vifs
DATE : Le 12 octobre 2007

L'AN DEUX MILLE SEPT
Le DOUZE OCTOBRE
Maître Laurent TRILHA, Notaire à MASSEUBE (Gers), 26, rue du Général de
Gaulle.

A RECU le présent acte authentique à la requête des parties ci-après identifiées,
contenant : DONATION ENTRE VIFS.

I - DONATEUR :

Mademoiselle Angèle Marthe Elise TOUZANNE, retraitée, demeurant à 32000
AUCH (Gers) 17, Rue Victor Hugo, célibataire.

Née à 32300 PONSAN SOUBIRAN (Gers) le 8 juillet 1924.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommée '**LE DONATEUR**' ou '**DONATEUR**'.

DE PREMIERE PART.

II - DONATAIRE :

1°) Monsieur Alain Elie Paul TOUZANNE, retraité de la S.N.C.F, époux de
Madame Marie-Claude DEDIEU demeurant à 31410 LONGAGES (Haute-Garonne) 70,
Chemin du bois de la Pierre.

Né à 32300 PONSAN SOUBIRAN (Gers) le 29 janvier 1950.

Marié sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à
défaut de contrat préalable à son union célébrée à la mairie de 09200 MONTJOIE EN
COUSERANS (Ariège) le 6 juillet 1979.

Ledit régime non modifié.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

Neveux du DONATEUR.

2°) Mademoiselle Nicole Angèle Adrienne Michelle TOUZANNE, Employée des
PTT, demeurant à 32000 AUCH (Gers) 1 Place Louis Blanc, célibataire.

Née à 32300 PONSAN SOUBIRAN (Gers) le 29 septembre 1952.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

Nièce du DONATEUR.

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, pour tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

EVALUATION

Ledit bien évalué dans son entier et en pleine propriété à la somme de MILLE EUROS (1000,00 €), ci 1.000,00 €
 Soit la moitié indivise en pleine propriété estimée à CINQ CENTS EUROS (500,00 €), ci 500,00 €
 Madame Angèle TOUZANNE étant âgée de 83 ans, son usufruit représente une valeur de 2/10, ci 2/10
 Soit des droits en usufruit d'une valeur de CENT EUROS (100,00 €),
 ci 100,00 €
 Soit la moitié indivise en nue-propriété donnée par Madame Angèle TOUZANNE d'une valeur de QUATRE CENTS EUROS (400,00 €).

2°) - La NUE-PROPRIETE des droits et biens immobiliers ci-après désignés :

Sur la commune de 32300 PONSAN SOUBIRAN (Gers) aux Parribets.

TROIS HUITIEMES INDIVIS d'une maison d'habitation, composée d'un premier étage sur rez-de-chaussée, comprenant quatre pièces avec atelier, hangar et jardin et terres autour, pour partie affermée, en mauvais état d'entretien

Cadastré(e) sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieu-dit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
C	43	AUX PARRIBETS	SOL		04	00
C	44	AUX PARRIBETS	JARDIN		08	04
C	45	AUX PARRIBETS	TERRE		27	58
C	56	AUX PARRIBETS	TERRE		12	12
C	75	AUX PARRIBETS	LANDE		05	10
C	76	AUX PARRIBETS	PRE		26	34
C	81	AUX PARRIBETS	SOL		14	00
C	84	AUX PARRIBETS	SOL		11	58
C	428	AUX PARRIBETS	TERRE		01	12
C	429	AUX PARRIBETS	TERRE		42	42
C	431	AUX PARRIBETS	TERRE		28	66
Contenance totale					1	80 96

SOIT Une superficie de UN HECTARE QUATRE VINGT ARES ET QUATRE VINGT SEIZE CENTIARES.

Ci-après dénommé « LE BIEN » ou « L'IMMEUBLE »

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

EVALUATION

Ledit bien évalué dans son entier et en pleine propriété à la somme de TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €), ci 30.000,00 €
 Soit les 3/8èmes indivis en pleine propriété estimés à ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (11.250,00 €), ci 11.250,00 €

3°) Monsieur Raymond Charles Gabriel TOUZANNE, conducteur d'engins, époux en secondes noces de Madame Marie-Luce FICHOU demeurant à 32300 PONSAN SOUBIRAN (Gers) .

Né à 32300 PONSAN SOUBIRAN (Gers) le 16 janvier 1957.

Marié sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à son union célébrée à la mairie de 32300 PONSAN SOUBIRAN (Gers) le 25 août 2007.

Ledit régime non modifié.

Etant ici précisé que :

Monsieur est divorcé en premières noces de Madame SAVOIE Annick, suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'AUCH (Gers), le 7 juillet 1998,

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

Neveux du DONATEUR.

Ci-après dénommés '**LE DONATAIRE**' ou '**DONATAIRE**'.

DE SECONDE PART,

DONATAIRE à concurrence d' un tiers chacun.

CAPACITE - PRESENCE – REPRESENTATION

Toutes les parties à l'acte sont capables.

Mademoiselle Angèle TOUZANNE est ici présente.

Monsieur Alain TOUZANNE est ici présent.

Mademoiselle Nicole TOUZANNE est ici présente.

Monsieur Raymond TOUZANNE est ici présent.

DONATION

LE DONATEUR fait, par les présentes, **DONATION ENTRE VIFS, HORS PART SUCCESSORALE**, et par suite, avec dispense de rapport à sa succession, au **DONATAIRE**, qui accepte expressément, des **BIENS** ci-après désignés :

DESIGNATION

1°) - **La NUE-PROPRIETE des droits et biens immobiliers ci-après désignés :**

Sur la commune de 65230 LARROQUE (Hautes-Pyrénées) PENDELEBE.

La **MOITIE INDIVISE** d'une parcelle de Terre à forte pente, en nature de bois taillis

Cadastré(e) sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
A	171	PENDELEBE	BT	1	28	20

SOIT une superficie de UN HECTARE VINGT HUIT ARES ET VINGT CENTIARES.

Ci-après dénommé « LE BIEN » ou « L'IMMEUBLE »

EFFET RELATIF

Droits sur le bien cadastré section A n°171 commune de LAPROQUE et les biens cadastrés commune de PONSAN SOUBIRAN section C n°70, 82, 83 et 339 :

PARTIE attestation immobilière suivant acte reçu par Maître Michel TRILHA, père et prédécesseur immédiat du notaire soussigné le 6 décembre 1975, dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques d'AUCH le 2 janvier 1976 volume 4214 n°18 et au bureau des hypothèques de TARBES le 23 janvier 1976 volume 949 n°2.

PARTIE attestation immobilière suivant acte reçu par ledit Maître Michel TRILHA, le 6 décembre 1975, dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques d'AUCH le 2 janvier 1976 volume 4214 n°20 et au bureau des hypothèques de TARBES le 23 janvier 1976 volume 949 n°4.

PARTIE partage suivant acte reçu par ledit Maître Michel TRILHA, le 6 décembre 1975, dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques d'AUCH le 2 janvier 1976 volume 4214 n°21 et au bureau des hypothèques de TARBES le 23 janvier 1976 volume 949 n°5.

ET PARTIE attestation immobilière suivant acte reçu par le notaire soussigné le 6 juin 2001, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques d'AUCH le 25 juin 2001 volume 2001P n°3718 et attestation rectificative en date du 27 août 2001 publiée le 28 août 2001 volume 2001P n°5007 et au premier bureau des hypothèques de TARBES le 19 novembre 2001 volume 2001P n°5614.

Droits sur le bien cadastré section C n°80 commune de PONSAN SOUBIRAN :

PARTIE échange suivant acte reçu par le notaire soussigné le 28 septembre 1996, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques d'AUCH le 9 octobre 1996 volume 1996P n°5905.

ET PARTIE attestation immobilière suivant acte reçu par le notaire soussigné le 6 juin 2001, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques d'AUCH le 25 juin 2001 volume 2001P n°3718 et attestation rectificative en date du 27 août 2001 publiée le 28 août 2001 volume 2001P n°5007 et au premier bureau des hypothèques de TARBES le 19 novembre 2001 volume 2001P n°5614.

Droits sur le bien cadastré section C n°431 commune de PONSAN SOUBIRAN :

PARTIE échange suivant acte reçu par Maître DHERS, notaire à CASTELNAU MAGNOAC, le 13 septembre 1997, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques d'AUCH le 13 octobre 1997 volume 1997P n°5933.

ET PARTIE attestation immobilière suivant acte reçu par le notaire soussigné le 6 juin 2001, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques d'AUCH le 25 juin 2001 volume 2001P n°3718 et attestation rectificative en date du 27 août 2001 publiée le 28 août 2001 volume 2001P n°5007 et au premier bureau des hypothèques de TARBES le 19 novembre 2001 volume 2001P n°5614.

Droits sur les biens cadastrés section C n°43, 44, 45, 56, 75, 76, 81, 84, 428 et 429 commune de PONSAN SOUBIRAN :

PARTIE attestation d'hérédité suivant acte reçu par ledit Maître Michel TRILHA le 26 mars 1988, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques d'AUCH le 4 mai 1988 volume 6308 n°24.

ET PARTIE attestation immobilière suivant acte reçu par le notaire soussigné le 6 juin 2001, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques d'AUCH